

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
20 SEPTEMBRE 2018

DATE d'AFFICHAGE
3 OCTOBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 31
Votants : 35

L'an deux mille dix-huit,

le 25 septembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Billiers en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mme Yvette LOUER, - M. Pierre PRAT.

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION n°103-2018 – DECHETS – RAPPORT 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS**

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'environnement, présente le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Il rappelle que l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales en fixe les obligations en matière de communication et que les Décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015 précisent les indicateurs techniques et financiers qui doivent y être présents.

La présentation de ce rapport doit intervenir au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et être également transmis aux communes membres pour présentation au Conseil Municipal. Ce rapport doit également être mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans chaque Mairie.

Ce rapport a pour objectif principal de renforcer la transparence et l'information sur la gestion du service d'élimination des déchets. Il doit être présenté sous la forme d'une information détaillée comprenant un descriptif de l'organisation du service et des prestations réalisées au cours de l'année 2017.

Le territoire de la Communauté de Communes connaissant une forte variation saisonnière de sa population, le nombre d'habitants pris en compte dans ce rapport est celui de la population dite « DGF », intégrant les résidences secondaires, qui est de 32 836 habitants en 2017. La population INSEE (27 279 habitants en 2017) est également prise en compte, afin de pouvoir comparer les ratios avec ceux utilisés par l'ADEME et Eco-Emballages.

En 2017, 5 863 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit une augmentation de 4,14 % par rapport à 2016 (+ 233 tonnes). Le ratio d'ordures ménagères est 179 Kg/hab/an (pop DGF) et de 215 Kg/hab/an (pop INSEE).

Les tonnages de déchets recyclables sont :

- 730 tonnes d'emballages légers (+ 2 %)
- 1 702 tonnes de verres (+ 2,15 %)
- 622 tonnes de papiers (-6,05 %)

Par ailleurs, 110 705 passages ont été comptabilisés sur les déchetteries et plateformes de déchets verts. Les tonnages de déchets déposés sur ces sites ont été de 10 588 tonnes, principalement des gravats (1 646 tonnes), du tout-venant (2 033 tonnes) et des déchets verts (4 436 tonnes).

Bilan financier (Budget Principal - service déchets)

SERVICE DECHETS	Dépenses	Recettes	SOLDE
RESULTAT EXERCICE 2016 <i>Après financement du service déchets</i>	5 118 774 €	4 451 946 €	-666 828 €
Compte Administratif 2017			
Fonctionnement 2017			
Frais de structure et prévention	346 252,02 €	99 183,59 €	-247 068,43 €
Ordures ménagères	2 314 879,53 €	15 764,20 €	-2 299 115,33 €
Tri sélectif	639 000,46 €	643 257,46 €	4 257,00 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	914 754,45 €	169 829,35 €	-744 925,10 €
TOTAL Fonctionnement 2017	4 214 886,46 €	928 034,60 €	-3 286 851,86 €
Investissement 2017			
Frais de structure et prévention	93 883,33 €	688 759,78 €	594 876,45 €
Ordures ménagères	205 420,51 €	161 417,18 €	-44 003,33 €
Tri sélectif	117 739,94 €	60 755,18 €	-56 984,76 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	24 709,33 €	27 988,49 €	3 279,16 €
Total Investissement 2017	441 753,11 €	938 920,63 €	497 167,52 €
RESULTAT EXERCICE 2017 <i>Avant financement du service déchets</i>	4 656 639,57 €	1 866 955,23 €	-2 789 684,34 €
RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2017 <i>Avant financement du service déchets</i>			-3 456 512,34 €

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les particuliers et les professionnels non exonérés et par la Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les professionnels et les services municipaux (communes).

FINANCEMENT 2017	Dépenses	Recettes	SOLDE
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères <i>(TEOM, usagers particuliers et professionnels non exonérables)</i>		2 783 458,00 €	2 783 458,00 €
Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères <i>(REOM Spéciale, usagers professionnels et communes)</i>		456 993,55 €	456 993,55 €
TOTAL FINANCEMENT 2017	0,00 €	3 240 451,55 €	3 240 451,55 €
RESULTAT AU 31 Décembre 2017 <i>Après financement du service déchets</i>			-216 060,79 €
Restes à réaliser 2017	10 828,80 €	13 141,00 €	2 312,20 €
RESULTAT au 31 décembre 2017 AVEC RESTES A REALISER	10 828,80 €	13 141,00 €	-213 748,59 €

Envoyé en préfecture le 03/10/2018

Reçu en préfecture le 03/10/2018

Affiché le

ID : 056-200027027-20180925-DELIB_103_2018-DE

Le bilan au 31 décembre 2017 avec les restes à réaliser 2017 présente un montant de 215 740,55€.

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Rapport 2017 sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des Déchets.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 3 octobre 2018
Le Président,

A circular stamp is partially visible, overlaid with a large, dark, handwritten signature. The signature is written in black ink and consists of several overlapping loops and lines.